



AVIS DE COURSE

« La QUALIF »

Course en solitaire sur CLASS40

1ère édition

Départ de Saint Nazaire

Le dimanche 22 juin



RECORD
SNSM

Organisée par :

PROFIL GRAND LARGE

1 allée Loïc CARADEC, 56000 VANNES

tél/fax : +33 (0)2 97 63 08 81

contact@recordsnsm.com

1 ORGANISATION

L'épreuve est organisée par la société PROFIL GRAND LARGE, représentée par Damien GRIMONT, dont le siège est situé 1 allée Loïc CARADEC 56000 Vannes, conjointement avec le S.N.O.S. voile de Saint Nazaire, club affilié à la Fédération Française de Voile, représentée par son président Gilles BRETON.

2 REGLES

- Les Règles telles que définies dans les règles de Course à la Voile (RCV),
- Les règlements fédéraux
- Les R.S.O. catégorie 2 monocoques,
- la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe 1 « Prescriptions Fédérales »,

3 PUBLICITE

Le port de la publicité de l'organisateur est obligatoire.

Cette publicité doit être lisible et maintenue en état depuis la confirmation de l'inscription, au départ de Saint Nazaire, jusqu'à la proclamation des résultats.

En cas de non-respect le Jury pourra appliquer une pénalité.

4 ADMISSION des CLASS40

4.1 L'épreuve est ouverte aux CLASS40 munis de leur certificat de jauge respectif en cours de validité.

4.2 Le nombre total de bateaux admis à participer **est limité à 25**

La date de la pré-inscription sera prise en compte.

5 ADMISSION des SKIPPERS

5.1 Licence

Chaque skipper, âgé de 18 ans au minimum le 21 juin 2014, devra présenter sa licence 2014, délivrée par la F.F.Voile et visée par un médecin habilité.

Les skippers étrangers devront présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros et justifier de leur appartenance à un club affilié auprès de l'ISAF « Member National Authority », Ou prendre une licence délivrée par la Fédération Française de voile.

5.2 Assurance

Le skipper devra présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile, couvrant matériel et équipage pour la pratique de la voile en compétition.

5.3 Stage de survie

Chaque skipper devra présenter au moment de sa confirmation d'inscription à Saint Nazaire une attestation de stage de survie datant de moins de 5 ans à la date du départ de la course.

5.4 Certificat de premier secours

Chaque skipper devra présenter au moment de sa confirmation d'inscription à Saint Nazaire un certificat de premier secours (PSMer) datant de moins de 5 ans à la date du départ de la course.

5.5 Admissibilité

Les décisions du comité d'organisation seront définitives et sans appel (règle 76.1 des RCV)

6 MODALITES d'INSCRIPTION

6.1 Les dossiers de pré-inscription seront disponibles sur le site www.recordsnsm.com. Ils devront être remplis en ligne et complétés **avant le 31 mai 2014, date limite d'inscription.**

6.2 La pré-inscription sera prise en compte dès la réception d'un chèque d'acompte représentant 50% de la somme totale du prix de l'inscription.

6.3 Montant des frais d'inscriptions :

- **6.3.1** Pour une **pré-inscription avant le 28 février 2014 inclus**, le montant des frais d'inscriptions sera de : **700€ TTC**
- **6.3.2** Pour une pré-inscription **entre le 1^{er} mars 2014 et le 31 avril 2014 inclus**, le montant des frais d'inscriptions sera de : **1000€ TTC**
- **6.3.3** Pour une pré-inscription **entre le 1^{er} mai 2014 et le 31 mai inclus**, le montant des frais d'inscriptions sera de : **1500€ TTC.**

6.4 En cas de désistement avant le 1^{er} juin 2014, l'organisateur conservera un montant de 300€ TTC correspondant aux frais de constitution de dossier.

6.5 En cas de désistement après le 1^{er} juin 2014 l'organisateur conservera la totalité des frais de pré-inscription déjà versés.

Les chèques devront être émis à l'ordre de : « **Profil Grand Large** »

Et envoyés à l'adresse postale suivante :

Record SNSM « La QUALIF », PROFIL GRAND LARGE, 1 allée Loïc CARADEC, 56000 VANNES

7 OBLIGATIONS des SKIPPERS et des BATEAUX

7.1 Présence des bateaux dans le bassin de Saint Nazaire :

7.1.1 Les bateaux devront être présents dans le bassin de Saint-Nazaire le **mercredi 18 juin à 24h00 au plus tard.**

7.1.2 **Après avoir franchi la ligne d'arrivée** les bateaux devront rentrer dans le bassin de Saint-Nazaire et rester jusqu'à la remise des prix.

7.1.3 Les bateaux pourront bénéficier de la gratuité du Port de Saint-Nazaire **du samedi 14 juin 2014 au Dimanche 29 juin 2014 inclus.**

7.2 Briefings et réceptions officielles

7.2.1 La présence du skipper est obligatoire aux briefings officiels et aux réceptions officielles, ainsi qu'à la remise des prix (*voir programme de l'épreuve, article 10 de l'avis de course*)

7.3 Contrôles sécurité et jauge et présence du skipper ou de son représentant

7.3.1 Des contrôles de jauge et des équipements de sécurité seront effectués avant le départ de Saint-Nazaire.

7.3.2 La présence du skipper, ou de son représentant, est obligatoire à Saint Nazaire **du jeudi 19 juin au samedi 21 juin, selon le programme horaire précisé dans l'article 10 du présent avis de course.**

7.3.3 La présence du skipper est obligatoire lors du premier contrôle.

7.3.4 Seul le skipper aura autorité pour **signer la fiche de contrôle jauge et sécurité et attester de la mise en place des plombs.** A sa demande certains plombs pourront être doublés.

7.4 Pavoisement

- 7.4.1 Lors de la confirmation des inscriptions à Saint Nazaire l'organisation remettra à chaque concurrent une drisse équipée des pavillons partenaires et un pavillon de course contre un **chèque de caution de 200€** (*chèque libellé à l'ordre de Profil Grand Large*)
- 7.4.2 Cet équipement devra être mis en place et resté à poste dans le bassin de Saint Nazaire dès la confirmation de l'inscription, puis immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée et ce jusqu'à la remise des prix.
- 7.4.3 Cet équipement devra être remis au PC course après la remise des prix, en échange du chèque de caution.

7.5 Volet solidaire et pédagogique

- 7.5.1 Les bateaux participant à « La Qualif » porteront le message d'une association financée à hauteur de 10 000 euros par un mécène du territoire. Ils devront porter la signalétique adaptée selon un plan qui leur sera transmis à la remise des pavillons partenaires.
- 7.5.2 La présence des skippers participant à « La Qualif » est obligatoire lors de la journée scolaire organisée le jeudi 19 juin sur le village de l'événement. Le programme de cette journée leur sera transmis ultérieurement.

8 EQUIPEMENT SPECIFIQUE OBLIGATOIRE

8.1 Un **téléphone satellite** IRIDIUM équipé d'un kit data et d'une antenne extérieure.

8.2 Un **sac ou un container de sécurité** (RSO 4.21.2. a et b) et **son contenu** (RSO 4.21.3)

8.3 Un **terminal INMARSAT C**.

Celui-ci devra posséder une carte GPS et être équipé d'une version logiciel permettant le polling et le data reporting (*transmission des positions longitude et latitude en mode programmable et automatique vers un terminal terrestre*)

8.4 **Balise de positionnement**.

Lors de la confirmation des inscriptions à Saint Nazaire, l'organisation remettra à chaque concurrent une balise de positionnement contre un **chèque de caution de 500€** (chèque libellé à l'ordre de Profil Grand Large)

9 PROGRAMME DE L'EPREUVE

- **Jeudi 19 juin :**
 - de **14h00 à 19h00** confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge.
 - **JOURNEE des SCOLAIRES : présence obligatoire du skipper pour une rencontre avec les scolaires.**
- **Vendredi 20 juin :**
 - de **9h00 à 19h00** confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge
 - **SOIREE OFFICIELLE** (*présence du skipper obligatoire*)
- **Samedi 21 juin :**
 - de **9h00 à 18h00** confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge.
 - **18h00 BRIEFING instruction de course et parcours** (*présence du skipper obligatoire*)
- **Dimanche 22 juin :**
 - **10h00 BRIEFING météo** (*présence du skipper obligatoire*)
 - **15h00 départ de la course**
- **Samedi 28 juin**, proclamation des résultats à Saint Nazaire (*présence du skipper obligatoire*)

10 PARCOURS

Le parcours défini ci-dessous pourra être modifié en fonction des prévisions météo ou d'autres contraintes indépendantes de notre volonté : **SAINT NAZAIRE, GIJON, WOLF ROCK, SAINT NAZAIRE**
Distance environ : 900milles

11 Classement

Le classement sera établi selon l'ordre d'arrivée, dans la mesure où le concurrent termine la course dans le temps limite défini dans les I.C.

12 Prix

Des lots seront distribués lors de la remise des prix. Aucun prix en numéraire ne sera attribué.

13 Responsabilité

Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques et de la compétence de son équipage de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer : **règle fondamentale 4 des RCV.**

Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel, par exemple, un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve et à **satisfaire à l'arrêté du 3 mai 1995.**

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou décès, pendant toute la durée de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultatifs et aléatoires, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément à la **règle fondamentale 1.1 des RCV** et aux dispositions internationales en vigueur.

14 Droit à l'image

L'inscription de chaque concurrent de La Semaine du Record SNSM 2014 vaut autorisation, pour la Société Profil Grand Large, d'utiliser, pour les besoins de la promotion de l'évènement exclusivement, l'image des bateaux, skippers et membre d'équipages telle qu'elle pourra être captée dans les lieux publics, salle de presse, pontons, bateaux aux pontons, bateaux en navigation, bateaux accompagnateurs, ce sur tous territoires, tous supports, et pour une durée de deux ans maximum, le tout sous réserve de validation, par l'armateur, de chaque image utilisée. Au-delà des deux ans prévus ci-avant, les images ne pourront plus être utilisées qu'à titre de référence historique concernant l'épreuve au sein d'ouvrages ou d'articles de presse ou du site officiel de la compétition.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

15 Routage

Le routage est interdit.

Il faut entendre par routage, toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrents, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées et accessibles par tous.

16 Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Organisation générale

Profil Grand Large : 02.97.63.08.81

contact@recordsnsm.com

Direction de course

Bernard DUVAL: 06 48 74 61 74

bernard.duval@profilgrandlarge.fr